

Waremmes, le 24 octobre 2022

ODR DE BERLOZ – CLDR D'INSTALLATION

MERCREDI 5 OCTOBRE 2022

Participants

Membres présents (16) : BOSMANS Tony – DEDRY Benoît – DELCHAMBRE Arnaud – DEPREZ Michael – DEPREZ Xavier – GOBLET Florence – HANS Véronique – ILLING Isabelle – LEGROS André – LOIX Francis – MOUREAU Joseph – MOUREAU Béatrice – PRINCEN Marie-Henriette – RENETTE Pierre – RENKIN André – ROYER Pierre

Membres excusés (6) : DUPRIEZ Jean-Pierre – GOFFN Francis – HAPPAERTS Alain – MATHEI Françoise – SAMEDI Isabelle – VAN RIJCKEVORSEL Camille

Membres absents (4) : BEN MOUSSA Christophe – HAPPAERTS Julie – OURTH Anne-Sophie – PARFONDRIY Frédéric

Pour la Commune : PUFFET JESSICA (conseillère en environnement et agent-relais de l'ODR)

Pour la FRW : GEROUVILLE Florine, VANDEBERG Aurélie et DELBAR Caroline (observation), agents de développement

Objectifs de cette première réunion

- Faire connaissance et définir les rôles et missions de chacun
- Expliquer le fonctionnement et les intervenants dans une ODR
- Définir des règles de fonctionnement, via un Règlement d'Ordre Intérieur et une charte co-construite avec les membres
- Présenter les prochaines étapes

1. Accueil et cadre général de l'opération de développement rural (ODR)

Les agents de développement de la FRW et l'agent-relais communal accueillent les participants dès 19h15. Une photo individuelle des membres est réalisée à leur arrivée. Une farde leur est remise avec des informations plus détaillées sur ce que sont notamment l'Opération (ODR, le processus), son programme (le PCDR¹, le document) et sa commission (la CLDR, le groupe de citoyens et d'élus représentatif de la population). Les partenaires de l'ODR sont également présentés. Un formulaire à compléter et rendre en fin de séance leur est aussi distribué. Ce document permet aux membres de faire part de leurs envies, souhaits pour que la CLDR se déroule de manière constructive et conviviale mais aussi de constituer un « qui est qui book » qui reprendra le profil de l'ensemble des membres avec leur photo et qui sera distribué aux membres.

- Les membres qui ne souhaitent pas diffuser leurs données pourront le signaler à la FRW.

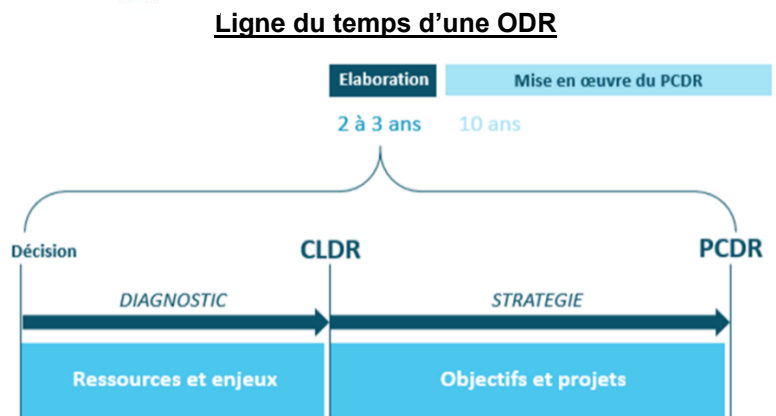
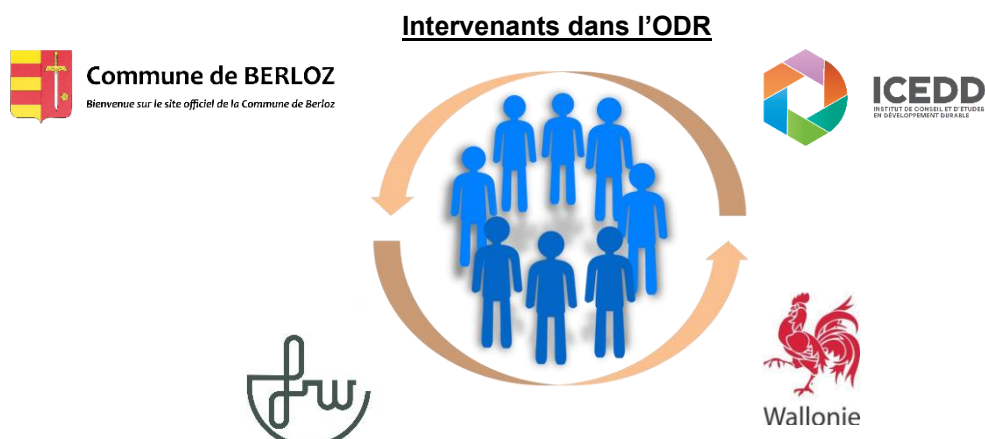
Béatrice MOUREAU, Bourgmestre et présidente de la commission, prend la parole pour accueillir l'assemblée, pour féliciter les membres de s'impliquer dans ce processus qui a pour objectif de décider ensemble de l'avenir de Berloz. Elle revient ensuite brièvement sur la première ODR et les projets qui ont vu le jour dans le cadre de ce processus. Elle revient sur les termes suppléants et effectifs, qui

¹ PCDR= Programme communal de développement rural

interviennent dans la composition officielle de la CLDR, et explique qu'il ne s'agit que de termes purement formels qui n'ont en réalité aucune implication. Elle présente et remercie les différents intervenants (FRW-Agent relais, Auteur de projet (ICEDD)). Elle lance ensuite un tour de table où chacun des participants donne son prénom et d'où il vient.

Florine GEROUVILLE présente ensuite l'ordre du jour et le déroulement de la soirée puis introduit le cadre de l'ODR². Les grands principes qui régissent une ODR, ainsi que les différentes étapes passées et à venir, sont expliquées aux membres de la CLDR.

Une vidéo de présentation de l'ODR est diffusée. Laquelle est toujours visualisable en ligne : <https://www.berlozparticipation.info/une-odr-cest-quoi.html>



² Les explications données en réunion figurent en annexe du présent compte-rendu.

Suite à ces explications, les membres sont invités à poser leurs questions :

- Quelle est la durée d'une CLDR ?
 - Les membres accompagnent tout le processus, de l'élaboration du programme qui dure 2 à 3 ans jusqu'à la mise en place des projets (10 ans maximum).. Cependant, les membres sont libres de démissionner à tout moment du processus ou à intégrer la CLDR plus tard.
 - Béatrice MOUREAU tient à rappeler que l'ODR est un processus de longue haleine. Qu'il faut beaucoup de temps pour que les gros projets comme des aménagements tels que la Berle ou Li Vî Quarem voient le jour. Néanmoins, il y a également de plus petits projets qui sont réalisables à plus court terme mais il faut pouvoir prévoir un budget communal pour les réalisés.

2. Présentation des membres de la CLDR

Florine GEROUVILLE demande aux participants de se mettre en cercle et de s'asseoir sur des chaises afin de faire un jeu pour apprendre aux participants à se connaître entre eux.

Il est demandé aux participants de se lever lorsque l'affirmation qui sera énoncée leur correspond.

Voici la liste des différentes affirmations :

J'ai déjà ...

1. Été membre de la CLDR
2. Habité en dehors de la commune de Berloz
3. Fait ma crise de la quarantaine
4. Été pensionné
5. Vécu à Rosoux
6. Vécu à Corswarem
7. Vécu à Crenwick
8. Été mandataire politique
9. Été à un concert de saxophone
10. Travaillé en groupe ou en équipe
11. Été membre d'une association
12. Vécu à Berloz même
13. Assisté à une réunion animée par la FRW



Florine GEROUVILLE conclut l'activité en mettant en avant les différents profils des membres de la CLDR qui permet que la CLDR soit représentative du territoire.

Les participants sont invités à faire une photo de groupe.



3. Missions, fonctionnement de la CLDR et son règlement d'ordre intérieur (ROI)

Aurélie VANDEBERG demande à l'assemblée si tout le monde a bien reçu le ROI qui leur a été envoyé par la poste et si tout le monde a pu en prendre connaissance.

Elle explique que le ROI est un document officiel dans lequel la région wallonne fixe le cadre dans lequel la CLDR interviendra. Elle passe en revue les différentes parties et grands principes qui le composent.

Les membres sont ensuite invités à approfondir certains aspects du règlement de manière ludique (question à piocher dans un chapeau). Les réponses sont discutées par l'assemblée.

Plusieurs questions ont été soulevées suite au passage en revue des différents articles :

- En cas d'absence de la présidente, son représentant doit-il être obligatoirement un élu ?
 - Non comme le stipule le règlement : « En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion. » cela ne doit pas être obligatoirement un élu.
- Est-ce qu'il y a un quorum minimum pour les réunions ?
 - Non, la seule condition est que la CLDR doit être composée de minimum 20 membres (1/4 communal compris).

Un membre fait également une demande précise :

- La CLDR peut-elle être informée des appels à projet en cours afin de les prendre en compte dans la construction des fiches projets ?
 - La commune est informée de tous les appels à projet pertinents dans le cadre de l'ODR. Nous pourrions mettre un point spécifique à l'ordre du jour de la CLDR lorsque cela se présentera. Les membres sont également invités à faire part d'éventuel appel dont la FRW et la Commune n'auraient pas connaissance.

Suite à ces questions et aux précisions apportées par les agents de développement, **le ROI est adopté à l'unanimité des membres présents de la CLDR.**

4. Charte du vivre ensemble et fonctionnement de la CLDR

Aurélié VANDEBERG explique la différence entre le ROI et la charte. Le ROI est un document imposé par la région wallonne qui règle les aspects formels et administratifs. Pour aborder davantage les valeurs au sein du groupe, la FRW propose de mettre sur pied une Charte du vivre ensemble qui sera co construite par les membres.

Les participants sont invités à noter sur deux post-it deux idées, règles (une par post-it), autour de la question : « Quelles règles communes devons nous respecter pour bien travailler ensemble ? » Les participants qui le souhaitent sont invités à faire part de leurs idées en les plaçant sur une affiche commune.

Aurélié VANDEBERG précise qu'une proposition de charte sera proposée lors de la prochaine réunion sur base de leurs idées mais aussi des avis des absents pour permettre à tous les membres de la CLDR de s'exprimer.



5. Suites

Pour terminer cette première rencontre, Florine GEROUVILLE demande aux membres de la CLDR de compléter le formulaire qui leur a été distribué en début de réunion ainsi qu'une évaluation sur l'animation de la réunion.

Elle informe l'assemblée que la date de la prochaine réunion sera décidée sur base des réponses des membres et qu'elle leur sera donc communiquée ultérieurement. Durant cette réunion l'Auteur de projet sera présent et présentera le travail qu'il a fait jusqu'à présent.

6. Divers

Florine GEROUVILLE invite la CLDR à passer sur le stand de la FRW qui sera présent lors de l'inauguration publique de la salle Li Vî Quarem du 15 octobre après-midi.

Elle invite aussi les membres à suivre la page Facebook de l'équipe de la Hesbaye Liégeoise afin d'être tenu au courant des projets menés dans le cadre des ODR des différentes communes de la région : <https://www.facebook.com/FRW.HesbayeLiegeoise>

La réunion est clôturée à 21h20 et les membres sont invités à prendre un verre de l'amitié.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Florine GEROUVILLE et Aurélié VANDEBERG